Les nations doivent agir pour le climat, tranche la Cour internationale de justice

Partage international n° 445 – Septembre 2025

Le 23 juillet 2025, la Cour internationale de justice (CIJ) a publié un avis très ferme stipulant que les Etats doivent protéger les populations contre la menace urgente et existentielle du changement climatique. C'est la première fois que la plus haute instance judiciaire des Nations unies intervient sur le sujet.

Ce verdict n'impose pas aux Etats d'agir, mais il influencera certainement à tenir responsables pour inaction les gouvernements et les gros pollueurs dans les tribunaux du monde entier. Les pays très vulnérables au changement climatique, frustrés du manque de progrès mondial dans la gestion du problème, savourent cette victoire.

Sans précédent, ce dossier examiné par la CIJ a été conçu en 2019 par un groupe de jeunes avocats originaires des îles du Pacifique.

Siosiua Viekune, un étudiant des Tonga, qui était à la Haye pour assister au verdict, a déclaré à BBC News : *« Je n'ai pas de mots. C'est formidable. Nous sommes plein d'émotions. Nous rapportons fièrement cette victoire chez nous, dans nos communautés. »*

La décision unanime mentionne que l'échec des pays à protéger le système climatique peut constituer *« un acte répréhensible internationalement. »* Elle précise également que la protection de l'environnement est une condition préalable pour garantir les droits humains.

Joie Chowdhury, avocate principale pour le *Center for International Environmental Law* (CIEL, Centre pour le droit international de l'environnement) a déclaré : *« Le verdict actuel est un tournant légal décisif, qui fait autorité. La CIJ a brisé le statu quo et prononcé une affirmation historique : ceux qui souffrent des impacts de la dévastation climatique ont un droit de recours et de compensation pour dommage climatique. »*

Lors des auditions au mois de décembre, la CIJ a entendu des dizaines d'habitants des îles du Pacifique, déplacés à cause de l'élévation du niveau de la mer.

Les îles Marshall ont souligné que le coût estimé pour que leur île s'adapte au changement climatique s'élève à neuf milliards de dollars. *« Ce sont neuf milliards que les îles Marshall n'ont pas. Nous ne sommes pas responsables du changement climatique, mais nous sommes forcés d'envisager la délocalisation de notre capitale »*, a déclaré l'avocate Jennifer Robinson, représentante du Vanuatu et des îles Marshall.

Certains experts ont été frappés par les termes utilisés par un tribunal habituellement prudent. La CIJ a par exemple notifié que l'échec d'un Etat à protéger le système climatique, y compris par la production, la consommation et les aides aux énergies fossiles, peut être qualifié d'acte répréhensible et que les gouvernements pourraient être tenus pour responsables des dommages générés par les entreprises.

Bien que les décisions de la CIJ soient en grande partie symboliques, explique Robert Percival, directeur du programme pour le droit environnemental à l'université du Mariland, elles ont cependant un poids. *« C'est l'organe qui a le plus d'autorité à définir ce que le droit international est ou devrait être. Je crois que le monde va vraiment y prêter attention. »*

Date des faits : 23 juillet 2025
Sources : bbc.com ; nytimes.com
Thématiques : environnement
Rubrique : Tendances